



Compte-rendu du 1^{er} comité de suivi du Plan National d'Action « Maculinea »

25 septembre 2009

<u>Présents</u>	
DUPONT Pascal	OPIE
BACHELARD Philippe	SHNAO
FAIN Jean	CSRPN Auvergne
DESMERGES David	Fédération des Conservatoires
GARAT Joana	DIREN Aquitaine
FELIX Denis	DREAL Rhône Alpes
MERCIER Jean Luc	Université de Tours
DUMEIGE Bruno	DIREN Basse Normandie
DABRY Julien	Conservatoire des Sites Lorrains
ROZIER Yves	CED
DARINOT Fabrice	RNN de Lavours
CHABROL Laurent	CBNMC antenne Limoges
HORELLOU Arnaud	MNHN-SPN
AUROUX Danièle	DIREN Auvergne
<u>Excusés</u>	
BENTATTA Vincent	MEEDDM—PEM2
LEBOSSE Jean Pierre	DREAL Pays de Loire
MANNEVILLE Olivier	Station alpine Joseph Fourier
PETILLON Julien	GRETIA
LEROY Jean Christophe	DREAL Picardie
MORVAN Luc	DIREN Bretagne
TARDIVO Gérard	DIREN centre
SIVIGNY Denis	DREAL Haute Normandie
AVENAS Elise	DREAL Champagne Ardennes
ANDREI-RUIZ Marie Cecile	DREAL Corse
BOUDAREL Patrick	DIREN Languedoc-Roussillon
DURE Jean Luc	DIREN Bourgogne
	DIREN Midi Pyrénées
MORVAN Patrick	DIREN Limousin
CARTERON Michel	DIREN Franche Comté
	DIREN Lorraine
LIPPI Nicole	DIREN Ile de France
M.CHRETIEN	DIREN Lorraine
Mme CHEVRIER	DIREN Poitou Charente
ROLLAND Robin	DREAL PACA

La DIREN Auvergne accueille les participants, procède à un tour de table et présente Pascal DUPONT de l'OPIE, opérateur d'élaboration du PNA « Maculinea ».

Elle rappelle brièvement l'ordre du jour qui porte essentiellement sur une première analyse collective de la version 1 du plan : état des connaissances des espèces retenues, discussion autour des actions proposées.

1- **Présentation globale de la démarche** (D. Auroux, DIREN Auvergne) : voir *diaporama annexé au PV de réunion*

Le contexte national de l'élaboration et mise en œuvre de PNA est lié à :

*la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) adoptée par le gouvernement en 2004 dans un objectif d'enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2010 . Des « plans nationaux de restauration » d'espèces menacées lancés en 2005 ou antérieurs ont fait l'objet d'une première évaluation.

le Grenelle de l'Environnement de 2007 qui a réaffirmé la nécessité de poursuivre la démarche pour 131 espèces dont 47 en métropole. La circulaire du 3 octobre 2008 définit le cadre méthodologique pour la rédaction des PNA et leur mise en œuvre. Des DIREN coordonnatrices sont désignées pour chaque PNA..

La DIREN Auvergne (D. Auroux) coordonne le PNA « Maculinea » lancé par le Ministère fin 2008. Au niveau régional, elle s'appuie techniquement sur l'association «SHNAO» (Alcide d'Orbigny) dont l'interlocuteur est Philippe BaCHELARD pour une assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Le PNA «Maculinea» concerne 5 espèces dont 2 sont des «écotypes».

La rédaction du plan s'articule autour de **trois grandes parties** :

*synthèses de connaissances, exigences biologiques, écologiques, causes de déclin, bilan des actions déjà réalisées au niveau de la France.

*besoins et enjeux de conservation de chaque espèce

*définition d'une stratégie à long terme avec des objectifs et un programme d'actions sur la durée du plan (5 ans).

Discussions :

P. Dupont informe du nouveau cadrage national depuis la circulaire qui introduit la nécessité de définir dans le plan les modalités de **déclinaisons régionales** (méthodologie...) et d'établir une **estimation financière** des actions du plan qui devront être prioritaires (prise en compte également des actions déjà menées dans des programmes régionaux). La difficulté de rassembler ces informations est liée à la dispersion des suivis dans des opérations globales d'inventaires ou de gestion (exception en Franche Comté et Centre qui ont des inventaires généraux et des actions spécifiques sur les Maculinea).

Des exemples de **protocoles d'évaluation de plans** de conservation existent en Allemagne et République Tchèque mais une uniformisation est à rechercher au niveau européen (seuils de populations...).Le programme MACPAN piloté par les Danois s'ouvre au pays de l'Europe de l'Est avec une contribution technique de la France.

2-**Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du PNA « Maculinea »** (P. DUPONT, OPIE)

P. Dupont propose une discussion à partir d'une présentation en quatre parties :

a-Cadre de travail

La nécessité d'une évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats est un préalable à la définition et priorisation d'actions. Elle s'est faite sur la base d'analyse de bibliographie européenne (Allemagne République tchèque...) et dire d'experts nationaux et régionaux.

Peu d'exemples de stratégie sont connus mais l'approche d'une **stratégie spatiale** permet une évaluation à différentes échelles (de la station à la région) par région biogéographique.

Ainsi, la synthèse des connaissances met en évidence les lacunes importantes notamment au sujet de la disponibilité de **cartes de répartition des espèces**.

Les données hétérogènes, mises à jour sans cesse, seront la préoccupation première des déclinaisons régionales. L'absence d'organisation de transfert des données entre les différents acteurs et les régions limite la gestion pertinente de la connaissance (bases de données propres à chaque structure, champs de la base variables...). La coordination nationale de la donnée via le SINP est donc essentielle.

b-Etat de la connaissance des 5 espèces de Maculinea

Préambule

Les espèces cibles retenues par le Ministère confronte à des problèmes de taxonomie et de systématique. Les études génétiques montrent le regroupement de *Maculinea rebeli* (milieux xérophiles à gentiane croissante) et *Maculinea alcon* (milieux humides à gentiane pneumonanthe) en deux « écotypes » car il s'agit de la même espèce non hybridable.

Le cycle de vie des *Maculinea* est très complexe, avec des pics de vols différents dans l'année et une adaptation du stade larvaire aux périodes de floraison des plantes hôtes.

Les problèmes de détermination des adultes se posent lorsque ces différentes espèces sont présentes sur le même site, les pontes étant plus faciles à déterminer (d'où une pertinence accrue pour un suivi de population à partir des œufs).En général, il est retenu l'émergence d'un adulte pour environ 150 œufs, mais les risques de doublons

dans les comptages des œufs montrent la limite du suivi dans la durée (exemples en Rhône Alpes et Basse Normandie).

La recherche de la fourmi hôte peut également être trompeuse car on peut trouver trois espèces de *Maculinea* dans une fourmilière. La littérature sur les fourmis hôtes reste faible tant du point de vue taxonomique que pour une gestion des habitats.

En terme de population d'espèces le langage scientifique commun admis sur la structuration spatiale des populations d'insectes en espace fragmenté est le suivant (voir schéma en annexe):

*les zones de **micro-habitats** : échelle de **la station** abritant une population locale de *Maculinea* liée à la fourmi hôte et montrant une variabilité importante (altitude, structure de la végétation, inondabilité, ensoleillement, substrat...). L'orientation vers une gestion de la plante hôte reste donc préférentielle d'autant plus que la détermination des fourmis hôtes reste compliquée sauf pour *Myrmica rubra* (un pied de gentiane croisette + un nid de *Myrmica* de 2m² autour = une larve de *Maculinea*). La nécessité de définir **un protocole d'échantillonnage des fourmis** reste donc à élaborer.

*les éco-complexes **macro-habitats** : échelle du site abritant une sous-population de *Maculinea* formée de deux populations locales qui permet d'évaluer plus facilement les menaces et les priorités pour une stratégie de conservation.

Le comité de suivi retient la nécessité de communiquer vers le grand public sur le PNA *Maculinea* autour de notions plus accessibles de types « habitats à pelouses ou zones humides » notamment dans la plaquette de présentation du PNA.

Les cartes de répartitions des espèces issues de base de données de l'OPIE et des bases locales conduisent à réaffirmer la nécessité **d'alimenter notamment le SINP (MNHN) et la base SERENA (RNF)**.

Présentation détaillée par P.DUPONT de l'autoécologie des cinq espèces retenues dans le cahier des charges du Ministère pour leur statut national d'espèces « CR »(en danger critique) et « EN » (en danger).

***Maculinea alcon** **écotype « rebeli »** : pelouses calcaires, ourlets..., sur gentiane croisette (mieux connu).

Le rôle du pâturage étant mal connu, il est difficile de proposer des préconisations de gestion. Des essais de modélisation ont montré une densité optimum de 1500 pieds /ha de gentiane croisette dans les Hautes Alpes et les Pyrénées. La question du **seuil minimum de pieds** présents est au centre des enjeux de conservation d'un site.

***Maculinea arion** : pelouses calcaires landes sèches..., sur thym serpolet, parfois sur l'origan vulgaire (espèce pionnière vue dans une grande moitié sud de la France).

L'action du pâturage sur la plante hôte est mieux étudié, notamment dans le sud des Couzes en Auvergne, en Ardèche, en Chartreuse.... En Auvergne, la présence de **Maculinea arion** est sur milieux très diversifiés, pas uniquement calcaires. L'espèce affectionne les pentes thermophiles d'altitude.

Cette espèce assez bien représentée risque d'être exclue des futures listes rouges nationales UICN mais une veille scientifique globale à partir d'un état de référence solide est à prévoir dans le PNA..Les déclinaisons régionales permettront d'étudier, à un pas de temps défini, les fluctuations des populations liées semble-il à la structuration de la végétation mais aussi à des milieux anthropogènes qui évoluent à l'échelle du paysage. Ces populations peuvent se maintenir dans ce cas en terme de petits effectifs.

***Maculinea alcon** **écotype « alcon »** : jonçaie acuciflore, landes humides à Molinie,... sur gentiane pneumonanthe.

Les modes de gestion, assez bien connus, sont susceptibles de nécessiter une d'adaptation suivant les différents stades de la plante hôte : stade juvénile (étrépage, brûlis), adulte (fauche), dégénérescent (pâturage). L'observation du pâturage des estives (altitude) et les variations climatiques montrent l'importance du contexte local dans la gestion. On ne dispose que de peu d'éléments sur la densité des populations dans les stations connues à l'échelle du paysage. Des expériences de gestion par brûlis dirigés ou gyrobroyage de landes en hiver ou d'étrépage ne permette pas ,par manque de recul, d'en tirer des enseignements pour une proposition de gestion appropriée. De plus, les pics d'émergence des adultes varient selon les périodes de floraison de la plante hôte.

***Maculinea nausithous** : prairies mésophiles ou humides associées à des bas marais, mégaphorbiaies ou landes à Molinie...sur Sanguisorbe.

Les pratiques de la **fauche précoce** des prairies mésophiles expérimentées en Alsace posent problème car leur répétition est négative sur les autres insectes et plantes conduisant à une perte de la diversité globale de espèces. Il apparait au comité de suivi la difficulté de se prononcer sur le meilleurs choix de gestion dans ces milieux anthropogènes.

***Maculinea téleius** : milieux ouverts avec de nombreux particularismes locaux à prendre en compte dans le PNA.

Des expériences de fauche de prairies en Lorraine ont conduit à la disparition de la plante hôte en 5 ou 6 ans. Il est donc difficile d'établir un protocole national de gestion dans ce cas. Il est impératif de vérifier la **cohérence des préconisations de gestion** dans le cadre des autres stratégies (cahiers habitats Natura 2000...) pour ne pas obtenir l'effet inverse de celui de conservation recherché pour cette espèce.

Conclusion

Le comité de suivi s'accorde pour soutenir l'idée de la nécessité d'un schéma de structure spatiale d'une population de *Maculinea* à différentes échelles (micro-habitats) en raison du déplacement des espèces de l'ordre de 300m à 1600m maximum. La structure du paysage, sa perméabilité (connexions) sont primordiales pour assurer la conservation des *Maculinea*.

Aussi face à la complexité de l'écologie de ces espèces et de leur réaction à un type de gestion, le comité propose que le document PNA *Maculinea* soit structuré en deux parties :

-une partie « scientifique » avec l'analyse détaillée

-une partie « stratégie et actions » pour une diffusion plus large et plus compréhensible.

c- Etat des connaissances dans les Régions concernées

La présentation de P. Dupont montre la dispersion de l'information régionale détenue dans des lieux ou outils hétérogènes, ce qui freine l'utilisation pour l'élaboration de cartes de répartition par espèces. La déclinaison régionale du plan sur les bases de données et la constitution de réseau seront des priorités.

Les cartographies de zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura2000, RN, ENS, CREN...) dotés de plans de gestion constituent une première base de travail. En Lorraine, un inventaire structuré sur les espèces est entrepris, d'autres régions comme la Basse Normandie ont des suivis réguliers des populations. Il apparaît au comité la nécessité **d'un protocole commun de suivi des espèces** à établir dans le cadre du PNA.

Les régions doivent **faire remonter à l'OPIE tous les éléments en leur possession sur les données** espèces (ZNIEFF, listes rouges régionales, extractions de FSD...) ou des expériences de gestion (plans de gestion RN, DOCOB, ENS...) afin de compléter ce volet du PNA.

L'existence d'un plan régional *Maculinea* en Franche Comté et un en cours d'élaboration en Lorraine ainsi qu'un plan d'action régional « faunes » en Rhône Alpes sont portés à la connaissance du comité de suivi.

d- Le cadre stratégique du PNA *Maculinea*

Le comité de suivi se prononce sur :

-la nécessité d'exprimer clairement dans le plan l'objectif de stratégie nationale de conservation en appuyant sur le niveau de **responsabilité patrimoniale** de la région concernée pour une espèce donnée.

-la nécessité d'un **protocole d'évaluation de l'état de conservation des populations** au niveau d'une station et à d'autres échelles. Les protocoles RNF (seuils d'effectifs, connectivités...) peuvent servir de base de réflexion. Ce protocole pourrait être défini en amont de la validation du PNA *Maculinea* malgré la difficulté d'élaboration liée à l'hétérogénéité des méthodes d'observations dans les régions (exemple du vade-mecum de l'île de France pour les Rhopalocères qui définit deux niveaux d'observation : simple à destination des bénévoles et précis à destination des « professionnels ». Le protocole allemand utilisé actuellement est peu adapté aux faibles populations. L'idée **d'une réunion spécifique « élaboration du protocole »** est validée par le comité.

-la **déclinaison régionale** du PNA qui nécessite la désignation d'un **opérateur régional** pour l'élaboration et la déclinaison du PNA et l'implication de structures de professionnels.

Le schéma d'organisation serait le suivant : l'OPIE opérateur d'élaboration et animateur sur la durée de mise en oeuvre du PNA et une structure locale chargée de réaliser la déclinaison du PNA en régions.

-la mise en oeuvre du PNA selon des « **fiches actions** » présentées en 4 groupes dans une forme standardisée et faisant apparaître des degrés de priorités.

***inventaires** : le comité décide de retenir le terme « **connaissance** » et non « inventaire ». Les remarques du comité sur la confusion entre objectifs (inventaire sur un territoire) et moyens ou méthodes (définition du protocole commun) traduits dans certaines fiches seront repris par l'OPIE. Idem sur le regroupement de fiches avec objectifs communs forts (5 et 9 par exemple). La notion d'habitat liée à la fourmi hôte est à conserver dans les fiches. La structuration et la diffusion de la donnée fait débat, notamment sur les notions de « propriété de la donnée » d'autant plus que les réflexions en cours dans le cadre du SINP tendent à considérer que la donnée brute issue d'observation d'un naturaliste ne constitue pas une création et donc n'est pas soumise aux règles de la propriété intellectuelle. Par contre une base de données structurée est reconnue comme une création. L'exemple

Suisse d'un système informatique garantissant la **traçabilité de l'utilisation de la donnée brute** valorisée fournie par les bénévoles est efficace et satisfait la communauté naturaliste. En France des systèmes fonctionnent également localement en Nord Pas de Calais, Rhône Alpes, Aquitaine....

***gestion conservatoire :**

Fiche 10: les mesures de gestion d'habitats préconisées peuvent émaner de cadres existants comme les MAEt, les cahiers d'habitats Natura 2000 (espèces annexes II,IV), les plans de gestion... Il n'y pas de stratégie de gestion unique à adopter, il faut définir les **grands axes au niveau national** et s'adapter aux structurations hétérogènes dans chaque région (stations dans des états de conservations variables) suivant le **niveau de responsabilité patrimoniale** pour une espèce. La prise en compte de l'histoire de la gestion passée doit orienter le cadre spécifique de gestion d'une station très limitée (exemple de fauche pendant 10 ans qui peut conduire à une perte de la plante hôte de *Maculinea*). Les CBN doivent être impliqués dans ces réflexions.

La stratégie de conservation est à appréhender à deux niveaux : national avec la responsabilité des régions pour une espèce et régional selon un cadre stratégique plus en lien avec des informations historiques des stations.

Fiche 11 : la valorisation d'expérience dans l'application de cahiers des charges techniques est à considérer.

Fiche 12 : intégrer le PNA dans la stratégie des collectivités territoriales. L'implication budgétaire de l'Etat pour les déclinaisons régionales est en cours de finalisation . Le rôle de l'animateur national du PNA est d'aider notamment à monter des programmes locaux pour la déclinaison des actions du PNA. Les MAET actuelles ne sont pas adaptées à la gestion pour les *Maculinea*, particulièrement la fauche; il sera donc nécessaire de faire évoluer le cadre des engagements unitaires annuels.

***réseaux :**

Fiche 13 : l'idée de réseau de « **sites ateliers** » comme en Rhône Alpes (informel) et d'un réseau de gestionnaires experts avec un forum d'échanges techniques s'avère positive et à développer. Il reste à en préciser l'objectif (réponse à un problème scientifique précis posé?). *Maculinea alcon* peut être une référence pour l'Auvergne.

Fiche 16 : les formations via l'ATEN sont indispensables pour l'échange et le transfert de l'information
Quid de l'animation de la base bibliographie ?

***Information , sensibilisation :**

Fiche 17 : formation ATEN à développer sur des sujets scientifiques comme la connaissance des méta populations, les protocoles de suivi, la gestion...

Fiche 18 : mettre en annexe des exemples dans les régions de plaquettes de communication(de détermination en Alsace...). Etoffer les fiches avec qui fait quoi et à quelle échelle.

2- Perspectives de travail pour le 2^{ème} comité de suivi

Les corrections seront apportées par l'OPIE rapidement et la nouvelle version mise en ligne pour de nouvelles observations, notamment des personnes absentes à cette réunion .

La consultation des acteurs et la réflexion en région avec les partenaires potentiels est à mener cet hiver pour amorcer le travail de déclinaisons régionales rapidement.

Un groupe de travail « protocole inventaire » pourrait être animé par l'OPIE la 1^{er} année de mise en oeuvre du PNA *Maculinea*.

Le 2^{ème} comité de suivi aura lieu le 12 novembre 2009 de 10h à 16 h à Paris . La nouvelle version du PNA sera en ligne environ 3 semaines avant la réunion. Ceci sera précisé dans la nouvelle convocation.

Danièle AUROUX de la DIREN remercie les participants de leur venue en Auvergne en cette fin de semaine et de leur implication sur l'élaboration de ce plan. Elle souhaite un élargissement du 2^{ème} comité de suivi, notamment à des compétences nationales sur la thématique agriculture et gestion des habitats des espèces de *Maculinea*. **Des propositions à la DIREN Auvergne ou l'OPIE de personnes référentes à contacter seront les bienvenues de la part des DIREN/DREAL ou des experts scientifiques déjà associés**

***La circulaire DEB/PVEM n°08/07 du 3 octobre 2008 citée dans le diaporama de présentation de la démarche, non disponible au moment de la réunion, est remplacée par la circulaire DEB/PEVM n°09/04 du 8 septembre 2009.**